

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres composant le Conseil
(à l'ouverture) : 53
Présents à la séance : 50
Pouvoirs : 3
Absents : 0

Séance du conseil municipal du 22 mars 2008

L'an 2008, le samedi 22 mars à 9 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 12 mars 2008.

Sont présents :

Mme VOYNET, M SAUNIER, Mme VIPREY, M BERNARD, Mme PILON, M MARTINEZ, Mme CASALASPRO, M BENDADA, Mme SALVADORI, M MOSMANT, M TUAILLON, Mme HEUGAS, M RABHI, , M REZNIK, Mme LEPRETRE, M ROBEL, Mme VANSTEENKISTE, M BARRY, Mme SAHOUM, M VACCA, Mme MENHOUDJ, M CHAIZE, Mme REEKERS, M HAZIZA, Mme GUAZZELLI, M PETITJEAN, Mme FRERY, M GAILLARD, Mme PERRIER, M DESGRANGES, Mme NDZAKOU, M CUFFINI, Mme MEKIRI, Mme COMPAIN, M CALLES, Mme PASCUAL, M MONTEAGLE, ZEIDENBERG, M BRARD, Mme DE KERAUTEM, M SEREY, Mme CREACHEADEC, M MOLOSSI, Mme ATTIA, M LE CHEQUER, Mme PRADOS, M BELTRAN, M REBELLE, Mme BENSaid, M MAMADOU conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme SAYAC à M TUAILLON
Mme BOURDAIS à M HAZIZA
M MIRANDA à M MARTINEZ

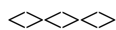
Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil.

A la majorité des voix, M PETITJEAN, M CALLES, M MONTEAGLE ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de monsieur le Maire, la séance est ouverte à 9h30.



- **Allocution de M. BRARD**

Mesdames et messieurs, Montreuilloises et Montreuillois, chers collègues,

Le courage, disait Jean JAURÈS, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel. Dimanche dernier, les Montreuilloises et les Montreuillois ont élu une nouvelle majorité municipale. Je prends acte de cette réalité.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui à mes concitoyens, c'est que l'idéal de solidarité, de justice sociale et de fraternité pour lequel nous nous sommes tant battus reste bien vivant. Face aux offensives de la droite dans le pays et au libéralisme sauvage et pollueur dans le monde, cet idéal est plus que jamais d'actualité. Ne renonçons pas !

Je veux remercier du fond du cœur les Montreuilloises et les Montreuillois qui, par leur suffrage, ont soutenu le projet de notre liste Montreuil en plein élan. Je veux remercier tous les militants qui se sont battus sur le terrain pour cet idéal, arpentant rues et cages d'escaliers pour convaincre. Je veux remercier en particulier tous les jeunes, leur enthousiasme, leur énergie.

Je veux dire à tous que ce combat pour nos idées n'a pas été vain, car nos élus au nouveau conseil municipal poursuivront sans relâche cet idéal. Nous constituerons une minorité vigilante et active, une minorité de construction et de propositions, une minorité d'opposition aussi lorsque les projets de la majorité iront à l'encontre des intérêts de la ville et de ses habitants. En lien avec la population, nous n'hésiterons pas à défendre pied à pied notre idéal pour une ville de résistance, de solidarité et d'innovation.

L'opposition systématique est stérile, nous l'avons vécue par le passé. La caricature prend des libertés avec la vérité. Nous ne procéderons pas de la sorte, nous nous interdirons dans le futur comme par le passé de dire des choses inexactes. Nous croyons à la morale en politique. Jamais l'ambition personnelle n'a habité notre démarche. C'est une ambition collective que nous portons et que nous porterons. Comme par le passé, nous serons au service de tous les Montreuillois et nous demeurerons attentifs à tous les problèmes de la ville, sans exception.

Notre travail au sein du conseil municipal sera également un point d'appui contre l'injustice et le cynisme des politiques menées par le gouvernement au niveau national. Par ailleurs, le député que je suis, les conseillers généraux Jean-Charles NÈGRE et Frédéric MOLOSSI, et la conseillère régionale Marietou DIARRA porteront par leur présence et leur travail intense les préoccupations et les intérêts des Montreuillois.

Je suis confiant en l'avenir, Montreuil a énormément d'atouts. Montreuil, notre ville que nous aimons tant, a tant changé ces dernières années dans le respect de son histoire. Elle est en plein essor, comme en témoignent tous les chantiers en cours. Tous ces chantiers, tant critiqués durant la campagne électorale, seront inaugurés dans les trois années qui viennent par le nouveau Maire. Nous y serons et nous rappellerons notre fierté d'y voir le fruit de notre action inlassable.

Oui, Montreuil est en plein changement. Oui, nous avons su rendre Montreuil attractive. Nous avons surmonté la crise économique dévastatrice des années mille neuf cent quatre-vingt-dix durant laquelle des centaines d'entreprises montreuilloises avaient fermé leurs portes. Retournant la tendance, nous avons implanté 13 000 emplois depuis l'an deux mille, nous avons mené une politique d'investissement très dynamique sans laquelle le nouveau stade nautique, le nouveau théâtre, l'école Louise Michel, les crèches Julie Daubié ou Pauline Kergomard, par exemple, n'auraient pas vu le jour.

Nous sommes fiers du travail accompli. Nous avons été précurseurs en matière d'économie d'énergie, de panneaux solaires, de covoiturage, de préservation de la biodiversité avec nos trois grands parcs dans la zone ornithologique du parc des Beaumonts. Nous avons inventé avec les migrants maliens et mauritaniens de Montreuil, en liaison avec leurs villages

d'origine, un programme de codéveloppement : le PADDY, unique en son genre. C'est un nouvel internationalisme à partir du local que nous avons tissé avec les Maliens et les Mauritaniens, les Vietnamiens et les Brésiliens.

Nous avons construit à Montreuil 37 % de logements sociaux. Nous avons encouragé la démocratie participative avec la création des conseils de quartier ; seule ville de France où la municipalité a interdit aux élus de présider les conseils de quartier.

Nous avons tout fait pour que nos enfants partent en vacances, mangent à la cantine, s'épanouissent dans les centres de loisirs, aient les plus grandes chances de réussite à l'école avec nos innombrables projets, ou plus exactement les projets des enseignants que nous avons financés, pratiquent les sports et les arts, puissent se soigner dans les centres de santé municipaux.

Nous nous sommes battus sans relâche pour les fondements de l'émancipation humaine, le savoir et la culture, d'où nos bibliothèques, nos cinémas Méliès, notre maison des sciences, notre conservatoire de musique et de danse, notre nouveau théâtre, etc.

Ces quelques exemples choisis parmi d'autres illustrent l'ambition qu'a été la nôtre et l'ampleur de la tâche accomplie. Rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible sans le travail des agents communaux. Je tiens à remercier ici tous les fonctionnaires de la ville qui, par la qualité de leur action, ont été les meilleurs défenseurs du service public.

Chacun, depuis notre place, nous allons continuer de nous battre, à notre échelle, pour qu'un jour, nos enfants vivent dans un monde en paix, respectueux de la nature et de la personne humaine, riche de la diversité des hommes et vibrant de leur fraternité.

Ayant commencé par Jaurès, je finirai par lui...

Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir.

Vive Montreuil ! Vive la République ! Vive la France !

J'en profite pour dire merci à toutes et à tous pour les innombrables messages de sympathie, de solidarité que j'ai reçus depuis dimanche soir. Merci pour ces signes d'amitié, de fraternité et de solidarité pour les combats futurs !

• **Installation du conseil municipal**

Les électeurs de Montreuil ont entièrement renouvelé le conseil municipal au second tour du scrutin (article L. 262 du Code électoral).

M. le Maire rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

INSCRITS : 51 225

VOTANTS : 27 980

BLANCS ET NULS : 1 282

EXPRIMES : 26 698

Suffrages obtenus par les listes :

– liste conduite par Dominique VOYNET

14 468 voix soit 41 sièges

– liste conduite par Jean-Pierre BRARD

12 230 voix soit 12 sièges

Le Conseil municipal étant numériquement constitué, le Maire en exercice, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux élus lors du scrutin du 16 mars 2008, dans l'ordre suivant :

Mme Denise RIDARD ayant donné sa démission par lettre du 20 mars 2008, M. Cheikh MAMADOU siège à ce conseil municipal comme suivant de la liste « Montreuil en plein élan ».

VOYNET Dominique	PETITJEAN Patrick
SAUNIER Bruno	FRERY Florence
VIPREY Mouna	GAILLARD Stéphane
BERNARD Stéphane	PERRIER Stéphanie
PILON Catherine	DESGRANGES Pierre
MARTINEZ Manuel	NDZAKOU Denise
CASALASPRO Muriel	CUFFINI Emmanuel
BENDADA Hafid	MEKIRI Nouara
SALVADORI Agnès	MIRANDA François
MOSMANT Daniel	COMPAIN Claire
BOURDAIS Véronique	CALLES Alain
TUAILLON Alexandre	PASCUAL Christine
HEUGAS Anne-Marie	MONTEAGLE Alain
RABHI Nabil	ZEIDENBERG Hélène
SAYAC Nathalie	BRARD Jean-Pierre
REZNIK Claude	DE KERAUTEM Geneviève
LEPRETRE Anne-Claire	SEREY Jean-Jacques
ROBEL Gilles	CREACHEADEC Danièle
VANSTEENKISTE Fabienne	MOLOSSI Frédéric
BARRY Bassirou	ATTIA Dominique
SAHOUM Jamila	LE CHEQUER Gaylord
VACCA Lionel	PRADOS Juliette
MENHOUDJ Halima-Samia	BELTRAN Stephan
CHAIZE Daniel	REBELLE Bruno
REEKERS Johanna	BENSAID Murielle
HAZIZA Serge	MAMADOU Cheikh
GUAZZELLI Sophie	

M. le Maire déclare installé le nouveau conseil municipal et propose de désigner trois secrétaires de séance.

A la majorité des voix, M PETITJEAN, M CALLES, M MONTEAGLE ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Selon les prescriptions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, **M. BRARD** quitte à l'instant même ses fonctions de Maire et cède la Présidence au doyen d'âge des membres présents du Conseil municipal : M. HAZIZA.

➤ DELIBERATIONS

• **Élection du Maire.**

C'est avec une grande émotion qu'en sa qualité de doyen d'âge, **M. HAZIZA** préside son premier conseil municipal.

M. HAZIZA est âgé de « déjà » 61 ans – il devrait plutôt dire de « seulement » 61 ans, car si l'on en croit la presse, les doyens sont souvent bien plus âgés. Il y voit un signe de plus vers la volonté de renouveau des habitants de Montreuil.

M. HAZIZA est fier et heureux de faire partie de l'équipe composée de femmes et d'hommes attachés à leur cité qui a su incarner cette attente de renouveau. Une équipe solidaire, soudée, jeune et enthousiaste, qui est allée à la rencontre des Montreuillois et a travaillé avec eux pour bâtir son projet qui ne cessera pas d'évoluer afin de répondre aux attentes et aux besoins des Montreuillois.

Tout au long de la campagne municipale, les élus du groupe *Montreuil, Vraiment !* ont exprimé un vœu fondamental : celui d'unir tous les Montreuillois sans distinction d'origine sociale, ethnique ou territoriale. Ils veulent rassembler, autour des valeurs portées par la gauche citoyenne, pour mener à bien leur projet de changement et de renouvellement des pratiques politiques. Car la gauche, c'est avant tout « nous », les Montreuillois de toujours ou d'hier, de cœur ou d'adoption, citoyens engagés pour une société plus solidaire, plus juste et plus démocratique. Des citoyens qui aspirent à une ville plus belle, qu'il s'agisse de défendre les plus fragiles de la commune – par exemple les exclus, les précaires, les Rmistes – ou ceux que l'on désigne sous le terme de « sans-papiers », alors qu'ils disposent juste *d'autres* papiers, qui ne disposent d'aucun droit malgré leur enracinement dans la commune depuis parfois plusieurs décennies, des Roms ou encore ceux qui subissent tous les jours le joug des plus puissants qui bafouent les règles élémentaires de liberté ou des droits de l'homme.

M. HAZIZA prend l'assistance à témoin et déclare que les élus de la nouvelle majorité municipale souhaitent que cet engagement ne se traduise pas seulement dans les discours, mais dès à présent dans leurs actes pour bâtir aujourd'hui, ensemble, leur réalité montreuilloise.

Avant qu'il soit procédé à l'élection du Maire, **M. HAZIZA** fait procéder à la désignation de quatre scrutateurs et propose : Agnès SALVADORI et Geneviève de KERAUTEM en tant que benjamines de cette assemblée, ainsi que Bassirou BARRY et Stéphane GAILLARD, également en tant que benjamins.

A la majorité des voix, Mmes SALVADORI et DE KERAUTEM, Mrs BARRY et GAILLARD ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Il rappelle que, conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales :

Le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

M. HAZIZA appelle Anne-Claire LEPRÊTRE pour proposer le (la) candidat(e) issu(e) de la liste *Montreuil, Vraiment !*.

Au nom des quarante et un élus de la liste *Montreuil, Vraiment !*, c'est avec beaucoup de joie et beaucoup de confiance dans la manière dont elle saura diriger la ville que **Mme LEPRETRE** propose la candidature de Mme Dominique VOYNET au poste de Maire de la commune de Montreuil.

M. HAZIZA demande au(x) candidat(s) de la liste *Montreuil en plein élan* de se faire connaître.

Les élus de la liste *Montreuil en plein élan* ne proposant aucune candidature. **M. HAZIZA**, après avoir rappelé les modalités du scrutin, invite les conseillers municipaux à formaliser leur choix par un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à cette élection dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53

Bulletins blancs et nuls : 12

Suffrages exprimés : 41

La majorité absolue requise est de : 21

Article 2 : A obtenu :

Mme VOYNET Dominique : 41 voix.

En conséquence, Mme VOYNET, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au premier tour de scrutin et est proclamée Maire de la ville de Montreuil.

La délibération n°2008-089 est adoptée.

M. HAZIZA invite donc Mme VOYNET, Maire de Montreuil, à présider la séance du conseil municipal.

- **Allocution de Mme VOYNET**

Mesdames et messieurs,

Dimanche dernier, une majorité de Montreuilloises et de Montreuillois ont décidé de faire prendre à leur ville un nouveau cap. Ils ont accordé leur confiance à la liste Montreuil, Vraiment ! composée de militants issus de toutes les traditions de la gauche, sans étiquette de parti, que j'ai eu la fierté de conduire.

C'est la première fois dans l'histoire d'une grande ville, sous le regard attentif de très nombreuses personnes dans le pays tout entier, que vous venez de confier – c'est aussi la première fois – à une militante écologiste la responsabilité d'être la Maire d'une commune de plus de 100 000 habitants. Et quelle commune ! L'une des plus symboliques sans doute dans l'histoire des traditions populaires de la gauche française.

Je rends ici hommage à tous ceux qui, quelles que soient leurs appartenances partisans, ont par leur travail, leur créativité et parfois leurs actes héroïques de résistance, contribué à forger cette image particulière.

Je voudrais, au nom de tous les membres de mon équipe, vous dire notre gratitude.

Merci à tous !

Je souhaite aussi, sans esprit partisan justement, vous dire comment j'interprète le choix des électeurs et comment, mon équipe et moi, nous entendons en être dignes.

Ce choix traduit d'abord une volonté de nos concitoyens d'inscrire les mutations fortes qu'ils savent devoir affronter à l'avenir dans des valeurs de solidarité, d'écologie, de responsabilité et d'ouverture.

Quelles sont ces mutations ?

Pour ma part, j'en évoquerai trois :

Il y a d'abord, paradoxalement, celle de la ville capitale voisine, Paris.

Étouffant dans ses murs, minée par la spéculation immobilière et la perte de ses traditions de travail, Paris tend à s'étaler, à exporter son modèle de vie, de consommation et parfois de gaspillage, à diluer les cultures populaires de la première couronne et – c'est brutal, mais ça a le mérite d'être clair – à en chasser les pauvres. À ce défi, une majorité d'électeurs ont affirmé leur volonté de répondre, non pas en érigeant des digues, des remparts bien illusoire, mais en refondant un modèle dynamique de vivre ensemble avec des équilibres mieux maîtrisés et plus justes entre l'activité économique et l'habitat, entre l'individuel et le collectif, entre les populations issues de milieux sociaux divers, entre le travail et le temps libre, entre l'espace public et l'espace privé.

Il est de bon ton, ici ou là, d'ironiser sur les « bobos » et de dire que nous voulons transformer la ville en « boboland ». Rien ne permet d'étayer cette désolante hypothèse que la plupart des habitants des quartiers populaires n'ont d'ailleurs pas repris à leur compte, comme le montre l'analyse du scrutin.

Notre projet n'est pas d'entretenir des caricatures ni des clivages artificiels. Nous disons, "bienvenue à Montreuil et en banlieue !" aux jeunes ménages, aux artisans, aux entreprises innovantes grandes ou petites, aux créateurs et, d'une façon plus générale, à tous ceux qui incarnent et préparent l'avenir. Nous serons heureux de nourrir notre renouveau de leur talent.

Mais au moment où je prends mes fonctions, je déclare dès aujourd'hui Montreuil zone inhospitalière à la spéculation, à la résidentialisation de luxe, au bétonnage outrancier, à la prolifération des hypermarchés, des stations-service, des entrepôts. Nous n'avons pas vocation à devenir d'un côté le faubourg de Vincennes ou de Saint-Mandé, de l'autre l'arrière-cour de la grande ville-musée avec, en premier rideau, une façade de sièges sociaux vides le week-end, de l'habitat insalubre dans les interstices et, plus loin encore, une zone de relégation pour les pauvres, mutilée par des grandes voies de circulation, des industries du déchet et de l'immobilier d'entreprise sans cohérence ni emploi durable.

Quand nous ferons venir des entreprises nouvelles, et nous en ferons venir, ce ne sera pas seulement pour qu'elles amènent de la taxe professionnelle, mais pour qu'elles amènent aussi et surtout de l'emploi aux Montreuillois, jeunes et moins jeunes, privés de travail, de la cohésion sociale, de la beauté urbaine, des espaces publics pour se poser et de l'intelligence partagée.

Quand nous bâtirons ici, et nous bâtirons, ce ne sera pas seulement pour récupérer de la taxe d'habitation, ce sera pour commencer à loger les Montreuillois en liste d'attente avec, comme priorité, les victimes de l'habitat insalubre, les jeunes et les plus vulnérables.

C'est avec ces critères de qualité et de solidarité que notre équipe concevra l'attribution des permis de construire, l'examen du PLU et une relation vigilante à tous les promoteurs. C'est dans cet esprit que nous allons entreprendre, dès notre installation, un examen approfondi pour rattraper au maximum le coup parti du chantier du Cœur de ville qui nous inquiète beaucoup.

La seconde mutation que nous devons affronter est celle des formes nouvelles de solidarité et de responsabilité : Nicolas SARKOZY prétend imposer un modèle de vie dans lequel l'emporte le chacun-pour-soi au détriment du collectif, l'assurance privée au détriment de la sécurité sociale.

Là encore, une nette majorité d'électeurs nous a élus pour inventer une réponse nouvelle, une réponse de gauche, à cette mutation.

Il ne suffit pas de crier "service public" en bondissant sur sa chaise si c'est à l'arrivée pour privatiser l'eau, les cantines ou le ramassage des déchets. Les Montreuillois attendent de leur nouvelle équipe une cohérence en la matière.

C'est pourquoi, comme représentant de notre ville au SEDIF, j'ai pris immédiatement contact, dès ce matin, avec mes collègues Maires pour que s'engage la renégociation du contrat de gestion de l'eau qui nous lie avec la même société privée depuis des dizaines d'années et le retour de ce service dans le giron du service public.

C'est pourquoi encore, notre équipe est d'ores et déjà mobilisée aux côtés des enseignants, par exemple ceux du lycée Condorcet, qui s'opposent à la suppression massive de postes dans leurs établissements, tout en prenant ses propres responsabilités pour que cesse la dégradation de nos propres équipements et de nos propres bâtiments municipaux.

C'est pourquoi enfin, nous donnerons toute leur place au cours de ce mandat aux nouveaux services à la population que peuvent couvrir l'économie sociale et solidaire, les associations, les coopératives et les mutuelles.

Dès les jours qui viennent, je ferai réaliser un audit de la situation financière de notre ville qui est parmi les plus endettées de notre département.

Contrairement à ce qui a été dit ici ou là, il n'est pas question pour nous de nous livrer à je ne sais quelle opération d'élagage, c'est exactement l'inverse :

— Il s'agit exactement, compte tenu d'un certain nombre d'opérations aventureuses qui ont été engagées au fil de l'eau précédemment, de savoir quelles sont nos marges de manœuvre pour programmer la mise en œuvre de tous nos engagements ;

— Il s'agit dans ce cadre de voir comment nous pouvons opérer une gestion minutieuse et responsable des finances publiques : c'est le minimum que nous devons à nos concitoyens qui paient des impôts locaux et doivent recevoir des comptes transparents sur cette gestion.

Je prendrai contact dans les jours qui viennent avec les Maires des villes voisines et bien au-delà pour examiner les conditions de mise en place d'une véritable communauté d'agglomération, en définir les périmètres et voir comment, ensemble, nous pourrions faire les économies de taille qui nous feront gagner du temps, de l'argent, de la cohérence et de la qualité de service.

J'affirme ici avec la plus grande clarté que nous ne resterons pas enfermés dans notre tour d'ivoire, mais que nous proposerons avec la même vigueur une alternative forte au dépeçage des municipalités de banlieue que veut mettre en place le Président de la République sous l'intitulé fallacieux et injurieux du "Grand Paris".

Je souhaite, s'il l'accepte, que le député de Montreuil prenne sa part de ce travail quand les propositions de l'État seront examinées par le Parlement, s'il se confirme qu'elles visent à mettre au pas les collectivités gérées par la gauche, sans mettre en place les outils d'une redistribution solidaire entre les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.

Enfin, je n'oublie pas que le service public local, ce sont d'abord et avant tout des agents communaux et des personnes dévouées à la cause de nos concitoyens. Une date est d'ores et déjà fixée pour une rencontre avec la totalité d'entre eux et je verrai bien sûr les syndicats à très brève échéance. Nous travaillerons, avec tous les agents de la ville, à l'application du programme municipal par le renouvellement de véritables projets de services pour lesquels

nous ferons appel à leur expérience, à leur créativité et à leur excellente connaissance de la ville.

La troisième mutation, que pressentent nos concitoyens et pour laquelle nous avons reçu mandat d'apporter des réponses nouvelles, c'est celle d'une écologie populaire, inscrite au cœur de nos priorités.

Dans un monde où le baril de pétrole est à plus de cent dollars et n'en doutons pas sera encore plus cher demain, dans un monde où le changement climatique va avoir pour chacun d'entre nous des conséquences considérables au quotidien, l'écologie, ce n'est pas ailleurs et pour les autres. Trop de "paroles verbales", trop de déclarations de principe, pas assez d'actions concrètes et pas assez de continuité dans leur mise en œuvre.

C'est ici et maintenant que ça commence !

C'est une politique pour économiser l'énergie et réduire les gaspillages dans les bâtiments publics et dans les logements, pour réduire l'émission de gaz à effet de serre en développant des transports collectifs de qualité, pour recomposer le capital naturel en ville, en libérant l'espace, en dépolluant les sols, en protégeant la santé de tous du bruit des camions, de la pollution de l'air, en restaurant la qualité et la propreté de l'espace public.

Nous aborderons chacune de ces questions en portant une attention particulière aux quartiers dans lesquels les populations sont aujourd'hui les plus exposées, dans lesquels la dégradation de la qualité de la ville s'ajoute à bien des problèmes sociaux. La haute qualité environnementale, ce sera pour la construction de tous les logements et bâtiments publics, et particulièrement pour les équipements que nous construirons dans le Haut-Montreuil, afin de faire en sorte que nos habitants ne circulent pas seulement dans un seul sens, mais bien pour que tous se réapproprient la ville. Outre le rattrapage du chantier du Cœur de ville, notre premier objectif écologique majeur reste en vérité de recoudre la balafre qui mutile notre ville, à savoir la saignée de l'autoroute absurde qui isole le Haut-Montreuil.

Il nous faudra du temps. Excellente raison pour ne pas en perdre ! Nous commencerons par des choses simples et de mise en œuvre rapide ; je pense au respect effectif de l'interdiction des poids lourds dans le secteur des Murs à péches. Mais à plus long terme, vous verrez, nous ferons de ce projet un exemple de rénovation urbaine écologique et solidaire, digne des plus belles villes européennes.

Mesdames, messieurs, à ces trois grandes mutations, urbaines, sociales et écologiques, nous allons répondre aussi par une méthode et par un style.

Montreuil ne s'est pas faite en un jour... Nos concitoyens savent que tout cela sera progressif et par étapes, mais ils ne nous pardonneraient pas de ne pas bouger, de ne pas faire bouger aujourd'hui, à moyens constants, ce qui peut l'être sans tarder de façon plus efficace. Et surtout, ils ne comprendraient pas que nous n'appliquions pas une démarche nouvelle pour avancer.

Nous sommes les élus de tous les Montreuillois ; tous doivent pouvoir débattre et être entendus, y compris dans cette enceinte.

La campagne électorale a été rude. Au-delà du débat politique et des arguments démocratiques normaux, nous avons été l'objet de rumeurs, d'insinuations, voire d'attaques indignes en démocratie, touchant à nos enfants, à nos familles, à nos personnes. On me dit que des réseaux de résistance veulent se mettre en place ici ou là... C'est un mot magnifique que nous devons nous garder d'utiliser à tort et à travers. Résistance contre quels dangers et contre qui ? Je voudrais bien le savoir.

Je veux agir pour que ce climat carrément malsain et dont la violence de cette séance illustre hélas la réalité, change dans notre ville. Vous me permettrez de penser, mesdames et messieurs, que c'est de cela aussi que les Montreuillois sont fatigués, que c'est de cela aussi que les Montreuillois sont dégoûtés. Je veux répondre à la fringale démocratique de nos concitoyens longtemps mise sous le boisseau.

Je n'oublie pas que certaines minorités politiques, qui représentent des électeurs, des citoyens, des habitants, à gauche de la gauche, au centre, comme à droite, ne siégeront pas à ce conseil. Elles doivent pouvoir être entendues et leur parole prise en considération.

La minorité municipale ou l'opposition municipale (ce n'est pas à moi de trouver le terme exact) aura droit, soyez-en certains, à plus d'égards dans cette assemblée que ce ne fut le cas ici même pour d'autres minorités dans une période antérieure. Nous reverrons en ce sens le règlement intérieur de notre conseil municipal et je prends l'engagement de trouver un bureau avec une fenêtre aux minorités du conseil.

D'une façon plus générale, nous accorderons une grande vigilance à la pluralité de l'information municipale, par exemple dans le cadre de Montreuil Dépêche Hebdo, à l'expression et à la participation des habitants, y compris à ceux qui, venus d'autres continents, n'ont pas le droit de vote aux élections locales. Beaucoup de structures ont été mises en place. Beaucoup fonctionnent de façon trop formelle, et certaines pas du tout. Nous veillerons aussi à la revitalisation des conseils de quartier.

Nous bâtissons la représentation des anciens, qui ne sont pas de simples touristes de l'intérieur qu'il faudrait trimballer d'un repas de fin d'année à une excursion en bus, mais qui veulent une véritable place dans la vie de notre cité.

Nous allons enfin nous adresser aux jeunes de Montreuil, non plus seulement comme des consommateurs à qui il faut promettre tout, pourvu qu'ils ne s'agitent pas trop, mais comme à des citoyens ou des futurs citoyens responsables et dignes de respect. Nous serons à leurs côtés pour combattre les discriminations auxquelles les exposent trop souvent leur code postal ou la sonorité de leur nom. Mais cela ne suffit pas ! Nos politiques de l'emploi, de la formation, de la culture, du sport et de la santé, c'est pour eux et avec eux aussi que nous allons les concevoir et les adapter.

Il est ainsi beaucoup de sujets sur lesquels nous estimons que la concertation et le débat public n'ont pas été suffisants. S'il en est un pour lequel, en tout cas, elle n'a pas réussi à réduire les divergences et les oppositions, c'est bien celui du Plan éducatif local et global. J'ai demandé à Mouna VIPREY, qui sera ma première adjointe, d'ouvrir sans tarder ce dossier important, de façon à ce que nous puissions préparer la rentrée prochaine, en concertation avec les parents, les enseignants, les animateurs des centres de loisirs, dans l'intérêt des enfants de Montreuil.

Au fond, je souhaite que notre style à tous, dans notre façon de gouverner la ville, soit moins formaliste, plus simple et surtout plus proche de la vraie vie. C'est une condition indispensable pour ouvrir les yeux, pour voir à temps ce qui ne va pas, pour être attentif à chacun, et d'abord aux plus fragiles.

Ouverture et respect, voilà les deux mots qui caractérisent votre feuille de route et notre action.

Respect, pour tous, et d'abord pour tous ceux que personne ne voit. J'ai demandé un moratoire sur toutes les expulsions de mal-logés dans des bâtiments appartenant à la ville, jusqu'à ce que nous ayons trouvé des solutions dignes et acceptables par celles et ceux qui sont concernés. J'ai demandé déjà à l'un des élus de prendre en charge le problème des enfants Roms non scolarisés qui errent de squat en squat dans les rues de Montreuil. Et je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous les élus, ceux de la majorité et ceux des minorités sans exception, pour relayer le travail des associations qui accompagnent dans leur long parcours de régularisation les enfants des familles sans papiers que nous accueillons dans nos écoles.

Ouverture au monde aussi, par une solidarité que nous illustrerons en prenant de la distance dans la coopération internationale de notre ville avec toutes les formes de dictature et de régimes autoritaires.

Mesdames, messieurs les élus, chers concitoyens,

Si j'avais oublié la rudesse de la tâche, la séance de ce matin me rappellerait que ce n'est pas une formule. Je ne me laisserai tétaniser, ni par les difficultés du monde dans lequel nous vivons, ni par aucun autre obstacle subalterne. J'aime cette ville qui est une ville d'accueil, j'aime ses habitants qui incarnent la diversité du monde en marche et ce qu'il y a de bon dans les valeurs de notre pays.

Je vous remercie, au nom de tous les élus, de la confiance que vous nous avez donnée. Je voudrais, au moment de conclure, avoir une pensée pour ma sœur qui est décédée en pleine campagne électorale. Cela nous rappelle que la vie est courte. Cela nous invite à dépasser les vaines querelles, les mesquineries, les regrets et à remplir chacune de nos vies – la mienne, la vôtre – de beauté, de solidarité, de justice et respect. Merci.

- **Détermination du nombre des adjoints au Maire et des adjoints au Maire chargés principalement des quartiers.**

M^{me} la Maire précise qu'il s'agit, en vertu de l'article L. 2122 du Code général des collectivités territoriales, de déterminer le nombre des adjoints qui ne pourra dépasser quinze et le nombre des adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers qui ne pourra dépasser cinq ; le vote aura lieu à main levée.

En conséquence, **Mme la Maire** propose de fixer le nombre d'adjoints à quinze et de procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

DECIDE

Article 1 : Fixe à 15 le nombre d'adjoints au maire.

La délibération n°2008-090 est adoptée.

- **Élection des adjoints au maire.**

L'élection des quinze adjoints aura maintenant lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

M^{me} la Maire procède à l'appel à candidatures.

Aucune candidature n'est proposée en dehors de la liste présentée par les 41 élus du groupe *Montreuil, Vraiment !*, conduite par M^{me} VIPREY.

M^{me} la Maire propose de procéder au vote, puis elle demande aux scrutateurs précédemment désignés d'en effectuer le dépouillement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à cette élection dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 53

BULLETINS BLANCS ET NULS : 12

SUFFRAGES EXPRIMES : 41

La majorité absolue requise est de : 21

A obtenu :

Liste conduite par Mme VIPREY Mouna : 41 voix.

Article 2 : En conséquence, MM/Mmes sont proclamés respectivement :

NOM	PRENOM	FONCTION
VIPREY	Mouna	1 ^{er} adjoint
SAUNIER	Bruno	2 ^{ème} adjoint
FRERY	Florence	3 ^{ème} adjoint
MARTINEZ	Manuel	4 ^{ème} adjoint
MOSMANT	Daniel	5 ^{ème} adjoint
BENDADA	Abdelhafid	6 ^{ème} adjoint
PETITJEAN	Patrick	7 ^{ème} adjoint
SAYAC	Nathalie	8 ^{ème} adjoint
CASALASPRO	Muriel	9 ^{ème} adjoint
VANSTEENKISTE	Fabienne	10 ^{ème} adjoint
PILON	Catherine	11 ^{ème} adjoint
CHAIZE	Daniel	12 ^{ème} adjoint
HEUGAS	Anne-Marie	13 ^{ème} adjoint
TUAILLON	Alexandre	14 ^{ème} adjoint
CUFFINI	Emmanuel	15 ^{ème} adjoint

La délibération n°2008-091 est adoptée.

- **Délégation d'attributions du Conseil municipal à la Maire**

M^{me} la Maire indique qu'il s'agit des attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire qui les signe personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal.

Sauf disposition contraire dans la délibération du Conseil municipal qui est proposée, les décisions prises en application de cette délégation d'attribution peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire en application de l'article L. 2122-18. Toutefois, l'exercice de la suppléance, en cas d'empêchement du Maire, doit être expressément prévu dans la délibération portant délégation d'attributions.

M^{me} la Maire précise que la liste de ces attributions concerne des domaines très variés, allant de la modification de l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, à la capacité de réaliser des emprunts dans la limite bien sûr des décisions qui auront été prises par le Conseil municipal et inscrites au budget de la ville, de l'assainissement ou du cinéma municipal par exemple. Il s'agit de toutes les opérations financières qui sont utiles à la gestion des emprunts. Il s'agit encore des opérations qui relèvent du crédit de trésorerie, des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État et des opérations de placement, ou encore de la décision de création de classes dans les établissements d'enseignement, de la fixation du montant des offres de la commune à

notifier aux expropriés et des réponses à leurs demandes, des actions en justice qui visent à défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour tous les contentieux qui sont portés devant les juridictions judiciaires ou administratives. Il s'agit également du règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à un montant de 4 600 €, de la délivrance et de la reprise de concessions dans les cimetières, etc. Autant d'attributions qui étaient celles par le passé du Maire de Montreuil et qui correspondent aux attributions de tous les Maires dans tous les Conseils municipaux.

En l'absence de prise de parole sur ce point, **M^{me} la Maire** propose de procéder au vote à main levée de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Madame Dominique Voynet, Maire, pour la durée de son mandat et pour agir dans les matières énumérées ci-après :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Dans cette catégorie entrent les droits ci-après :

- ventes d'ouvrages à caractère culturel (livres, cartes postales, catalogues...)
- tarifs des copies de documents administratifs et budgétaires,
- ventes de matières
- facturation de travaux
- location de terrains nus, de bâtiments, de matériel, outillage, mobilier, de matériel de transport

3° Gestion financière :

a) Procéder, pendant toute la durée de son mandat, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget (ville, assainissement et cinéma) et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

b) Opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Le conseil municipal donne délégation au maire, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le maire pourra :

- 1- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 3°a), plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- 2- procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.
 - Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats : d'échange de taux d'intérêt (swap), d'échange de devises, d'accord de taux futur (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garantie de taux plancher (FLOOR), de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme (FORWARD/FORWARD), d'options sur taux d'intérêt et de toutes opérations de marché (opérations de marché dérivées et opérations structurées).
 - Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés, dont les volumes figurent en annexe, ou à réaliser.
 - La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
 - Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
 - Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR, ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
 - Des primes ou des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.
 - Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

En conséquence, le maire est autorisé à :

- * lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la

compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- * retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- * passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- * le cas échéant, résilier l'opération arrêtée,
- * signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

c) Ouvertures de crédit de trésorerie

- Le conseil municipal donne délégation au maire pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 40 millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR, TAM, TAG.

d) Dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (opérations de placement)

- Le maire est autorisé, pour la durée de son mandat, à prendre les décisions pour gérer la trésorerie et à procéder aux demandes de souscription ou de rachat des titres (placement monétaire en bons du trésor négociables (BTN) ou OPCVM monétaire ou placement sur des comptes à terme), conformément aux dispositions de l'article L. 1618-2 III du CGCT et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.
- La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment : l'origine des fonds, le montant à placer, la nature du produit souscrit, la durée ou l'échéance maximale du placement.
- Le maire est autorisé à procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.
- Le maire est autorisé à procéder à l'ouverture ou à la fermeture de comptes à terme.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnisations de sinistre y afférentes.

7° Créer, modifier et clôturer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions du premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour tous les contentieux portés devant les juridictions judiciaires ou administratives, dans tous les domaines de compétence de la commune en premier ressort, en appel ou en cassation devant le conseil d'Etat ou la cour de cassation.

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et notamment dans les cas où lesdites conséquences ne sont pas ou insuffisamment prises en charges par l'assurance flotte automobile des véhicules ou l'assurance responsabilité civile de la ville.

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20° confère 3^{ème} alinéa : gestion financière : c) : ouverture de crédit de trésorerie.

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2 : Autorise le premier adjoint au Maire à exercer les délégations confiées au Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Article 3 : Le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du CGCT.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise en Préfecture de Seine-saint-Denis, au trésorier principal municipal, affichée à l'Hôtel de ville et publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Montreuil.

La délibération n°2008-092 est adoptée.

- **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.**

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3 500 habitants, du Maire, Président ou de son représentant et de cinq membres titulaires du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des cinq membres suppléants. Chaque membre titulaire est remplacé en cas de démission par le premier suppléant sur la même liste. **M^{me} la Maire** indique que, contrairement à ce qui existait par le passé, il n'y a donc pas de paires (un titulaire et un suppléant), mais un scrutin de liste avec des titulaires et une liste de suppléants. L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège.

La liste des 41 membres du groupe *Montreuil, Vraiment!* comporte quatre noms de titulaires : Claude REZNIK ; Daniel MOSMANT ; Stéphane GAILLARD ; Pierre DESGRANGES ; et quatre noms de suppléants : Claire COMPAIN ; Muriel CASALASPRO ; Abelhafid BENDADA et Jamila SAHOUM.

La liste *Montreuil en plein élan*, comporte un candidat titulaire : Jean-Jacques SEREY et un candidat suppléant : Juliette PRADOS.

M^{me} la -Maire propose de procéder au vote, puis elle demande aux scrutateurs précédemment désignés d'en effectuer le dépouillement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE,

Article 1 : Procède, au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants : 53

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 53

Nombre de suffrages obtenus :

Liste « Montreuil, vraiment ! » : 41

Liste « Montreuil en plein élan » : 12

Nombre total de sièges de titulaires obtenus (le nombre de suppléants étant égal au nombre de titulaires) :

Liste « Montreuil, vraiment ! » : 4

Liste « Montreuil en plein élan » : 1

En conséquence, la commission d'appel d'offres élue est composée comme suit :

Membres titulaires :

- Claude Reznik
- Daniel Mosmant
- Stéphane Gaillard
- Pierre Desgrangres
- Jean Jacques Serey

Membres suppléants :

- Claire Compain
- Muriel Casaspro
- Abdelhafid Bendada
- Djamila Sahoum
- Juliette Prados

Article 2 : En cas d'empêchement définitif ou de démission de l'un des membres titulaires, celui-ci est remplacé dans sa fonction de titulaire par le premier suppléant de la même liste et le conseiller municipal suivant le dernier élu de la même liste devient suppléant.

La délibération n°2008-093 est adoptée.



L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance du Conseil municipal à 11H30.

Fait à Montreuil le

La Maire

Dominique VOYNET